

N° : 24-014 – MM/SL

**DEMANDE DE
SUBVENTION**

**FONDS
DEPARTEMENTAL
D'ACTION LOCALE
(FDAL)**

**POLE
ENSEIGNEMENT
ARTISTIQUE**

**MAISON DE LA
PETITE ENFANCE**

**REPLACEMENT DE
LA PRODUCTION DE
CHALEUR**

**RUE DE LA
MATERNITE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DECISIONS MUNICIPALES**

Le Maire de la Commune de PAMBIERS,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 3 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué à Madame le Maire la faculté de demander à tout organisme financeur, dans la limite de 300.000 € par organisme et par opération, l'attribution de subventions,

Vu la décision municipale numéro 23-022/MM/SL du 23 février 2023 sollicitant le dispositif du « Fonds Vert » pour le projet de remplacement de la production de chaleur au Pôle d'Enseignement Artistique,

Vu la décision municipale numéro 23-044/MM/SL en date du 12 mai 2023 portant actualisation du montant de l'opération susnommée,

Vu la décision municipale numéro 23-068/MM/SL en date du 28 septembre 2023 portant intégration du bâtiment dénommé Maison de la Petite Enfance dans la demande de subvention,

Vu la décision municipale numéro 24-006/MM/SL en date du 02 février 2024 sollicitant pour l'année 2024 l'Etat dans le cadre du dispositif « Fonds Vert »,

Vu le dispositif de dotation solidaire fiscale en complément aux politiques sectorielles Fonds Départemental d'Action Locale (FDAL) créé par le Conseil Départemental de l'Ariège sur la thématique « travaux bâtiment public »,

Vu la possibilité de présenter dans le cadre du dispositif Fonds Départemental d'Action Locale (FDAL) pour l'exercice 2024 trois dossiers classés par l'ordre de priorité suivant :

1. Remplacement de la production de chaleur du Pôle d'Enseignement Artistique et de la Maison de la Petite Enfance – rue de la Maternité : montant de l'opération 243 128 € HT.
2. Aménagement de dispositifs modérateurs de vitesse – avenue du Jeu du Mail : montant de l'opération 81 776 € HT.
3. Travaux de sécurisation et de mise aux normes pont de recouvrance – boulevard de la Libération : montant de l'opération 64 179 € HT.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

Dépenses €HT			Recettes €HT		
Objet	Prestataire	Montant	Partenaire	Montant	Taux
AMO	BETCE	9 000,00	Etat - Fonds Vert 2024	169 502,40	69,72%
MOE	SATEC	34 000,00			
CSPS	APAVE	2068,00			
Pôle d'Enseignement Artistique - Maison de la Petite Enfance - remplacement de la production de chaleur	Externe	198 060,00	Conseil Départemental de l'Ariège - FDAL "Travaux bâtiment public" - plafond d'aide 25 000 € sans dépasser 40% des dépenses éligibles	25 000,00	10,28%
			Fonds propres	48 625,60	20,00%
Total		243 128,00	Total	243 128,00	100,00%

DECIDE :

Article 1 : de valider le plan de financement tel que présenté ci-dessus.

Article 2 : de solliciter la subvention auprès de l'Etat dans le cadre du dispositif Fonds Vert 2024 « rénovation énergétique des bâtiments publics – axe 1 » pour un montant de 169 502,40 €.

Article 3 : de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Ariège dans le cadre du dispositif du Fonds Départemental d'Action Locale (FDAL) pour l'année 2024 pour un montant de 25 000 €.

Article 4 : de signer tous documents nécessaires à la présente.

Article 5 : la présente est inscrite au registre des décisions municipales.

Article 6 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Fait en l'Hôtel de Ville, le vingt neuf mars deux mille vingt quatre.

Pour extrait conforme.

Pamiers, le 29 mars 2024.

Le Maire,
Frédérique THIENNOT.



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte le après transmission en Préfecture le après publication le 10 avril 2024 ou après notification le

Accusé de réception en préfecture
008-210902250-20240329-24_17297-AR
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024